



CENTRE DE FORMATION NAUTIQUE

CENTRE D'EXAMENS OFFICIELS AGREE
PAR LES AFFAIRES MARITIMES DE LA GIRONDE
Numéro d'agrément 033002/2018

CONTRAT DE FORMATION A LA CONDUITE DES BATEAUX A MOTEUR 2019

Exemplaire Client - Exemplaire Société CFN-EFM (rayer mention inutile)

**TOUS PERMIS BATEAUX
MER ET FLUVIAL**

Cours de navigation astronomique
Cours pour certificat de radiotéléphoniste

**EXAMENS TOUTE L'ANNEE
COURS COLLECTIFS OU PARTICULIERS**

EXPERTISES MARITIMES



Photo en couleur
du candidat

N° Candidat :

CANDIDAT

NOM / Prénom :		Nom d'épouse :	
Date et lieu de naissance :			
Profession :		Employeur :	

ADRESSE

Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Portable :	___/___/___/___/___	Mail :	

Il est convenu ce qui suit :

I - OBJET DU CONTRAT:

Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur :

Option(s) choisie(s)	Tarifs	Forfait valable jusqu'à obtention du permis et limité à une durée de 6 mois à compter de la signature du contrat
Permis Côtier <input type="radio"/>	250 Euros	
Permis Fluvial <input type="radio"/>	250 Euros	
FORFAIT : Permis Côtier + Fluvial <input type="radio"/>	300 Euros	

Les tarifs des permis ne comprennent pas le coût des timbres fiscaux prévus par la réglementation.

Ceux-ci restent à la charge personnelle du candidat.

A l'expiration du délai de 6 mois et en cas d'échec, le contrat de formation doit être renouvelé.

Planning des cours	PERMIS CÔTIER	PERMIS FLUVIAL
Formation théorique	Samedi : de 8 h à 12 h / 13h30 à 18h30	Date définie avec le client
	Vidéo non-stop le jeudi de 9h à 16h30 / Site internet : loisirs-nautic.fr	
Formation pratique	4 heures sur rendez-vous le :	

Dates d'examen	PERMIS CÔTIER : jeudi	PERMIS FLUVIAL : jeudi
----------------	-----------------------	------------------------

II - PIECES A PRODUIRE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION

	Remplir correctement et de façon lisible les formulaires ci-joints
	Faire signer le certificat médical par votre médecin (modèle cerfa n°14673*01)
	1 photocopie en couleur de votre carte d'identité ou de votre passeport (en cours de validité)
	2 photos d'identité en couleur, identiques et récentes (inscrire le nom au verso)
	1 timbre fiscal à 70 € (droit de délivrance)
	2 timbres fiscaux à 38 € (droit d'inscription à l'examen) 1 pour le permis côtier ; 1 pour le permis fluvial
	4 enveloppes timbrées à 1,90 € (format 16x23 autocollantes)
	L'original du permis côtier ou du permis fluvial , si vous en êtes déjà titulaire
	Joindre le règlement de la formation (chèque à l'ordre de la SAS CFN -EFM)

III – PRESENTATION A L'EXAMEN

Le candidat qui n'a pas déposé un dossier complet **15 jours au moins** avant la date de l'examen n'est pas présenté.

Le jour de l'examen, le candidat doit se munir d'une pièce d'identité et de son livret (Livret du Candidat). Il reconnaît avoir été informé qu'il ne pourra pas passer les épreuves et devra s'acquitter à nouveau des droits d'inscription (timbre fiscal à 38 €).

IV -- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement intégral de la formation doit intervenir le jour de la signature du contrat.

Aucun remboursement n'est possible, quelle qu'en soit la raison, lorsque le candidat ne se présente pas à l'examen à la date et à l'heure fixées par l'administration, muni de sa convocation, de son livret et d'une pièce d'identité.

V - RESOLUTION AMIABLE DES LITIGES

En cas de difficultés dans l'exécution du présent contrat, le client peut saisir le médiateur de la consommation mediation.conso@mediation-net.com, mais seulement après réclamation écrite adressée au Président de la SAS CFN-EFM et restée vaine à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant sa réception.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires

Le : / / 2019

Signature du candidat
ou du représentant légal pour les mineurs
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Centre de Formation Nautique
Ecole Française Motonautique
Régis LACOSTE
Directeur

Réservé CFN-EFM

Chèque n°

Banque :

Montant :

Espèces

Montant :

Code BPF :

Facture n°

du